

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Annie Jacques, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa session du 6 mars 2023, a adopté le ou les règlement (s) intitulé(s) :

Nom du règlement

2023-02-203	Vidange périodique des fosses septiques ou de rétention Ce règlement a pour but d'établir, de maintenir et de régir un service municipal volontaire pour la vidange des fosses des résidences isolées.
Ce(s) règlement(s en prendre conna	s) est (sont) déposé(s) à mon bureau où toute personne intéressée peut issance.
Donné à Fortiervi	le, ce 8 mars 2023.
	Annie Jaeques
	Signature de la segrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Annie Jacques, secrétaire-trésorière, résidant à Leclercville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

• Babillard du bureau municipal

Numéro

Site web de la municipalité de Fortierville (<u>www.fortierville.com</u>)

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8 mars 2023.

Signature de la secrétaire-trésorière